

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 226 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'association Cinémas Indépendants Parisiens, 135 rue Saint-Martin (4e), pour l'organisation de l'événement Avant-premières !.
22061-2018-06633

Article 3 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 317, provision pour subventions au titre du cinéma.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO